**FR**

|  |  |
| --- | --- |
| **COMMUNIQUÉ DE PRESSE No 21/2017** | **26 avril 2017** |

**M. Can Dündar: «N’abandonnez pas la Turquie.   
Erdoğan n’est pas la Turquie.»**

**Le journaliste turc en exil débat avec le CESE   
de la liberté des médias et des droits humains**

**Suite aux récents événements en Turquie, le Comité économique et social européen (CESE) a invité M. Can Dündar, journaliste turc, à participer à sa session plénière du 26 avril. L’ancien rédacteur en chef du journal turc Cumhuriyet, qui vit actuellement en exil, demande à l’UE de rester au côté de la Turquie et du peuple turc pour soutenir la liberté des médias, les droits humains, l’état de droit et la démocratie. À l’occasion du débat, le CESE a également examiné les évolutions récentes de la situation en Turquie et débattu des relations entre cette dernière et l’UE.**

**M. Georges Dassis**, président du CESE, a déclaré: *«Votre combat est aussi le nôtre et votre appel pour que nous défendions la démocratie et la liberté revêt une grande importance. J’espère que nos gouvernements, nos parlements nationaux et le Parlement européen l’entendront. Nous serons là pour vous aider.»*

*«Je vous en prie, n’abandonnez pas la Turquie.* *La Turquie est aujourd’hui la plus grande prison pour les journalistes»*, a déclaré **M. Can Dündar**. «L’Europe a peut-être besoin de la Turquie, mais si la liberté de pensée et celle de la presse lui importent encore, elle devrait soutenir le peuple turc. L’Europe ne devrait pas renoncer à ses valeurs pour des avantages et des objectifs à court terme.»

M. Dündar, l’un des cinq finalistes du prix Sakharov 2016, a été arrêté en novembre 2015 après que son journal a révélé le trafic d’armes auquel se livrent les services de renseignement turcs au profit des rebelles en Syrie. En mai 2016, il a été condamné à cinq ans d’emprisonnement pour «divulgation de secrets d’État», et a échappé, le jour même de la sentence, à une tentative d’assassinat. Toujours sous le coup d’un mandat d’arrêt en Turquie, il vit actuellement en exil en Allemagne.

*«Grâce au débat d’aujourd’hui, nous entendons rendre hommage au courage des 150 journalistes qui demeurent emprisonnés, des 2 700 journalistes congédiés et des 170 organisations de médias fermées de force»*, a fait valoir **Mme Gabriele Bischoff**, présidente du groupe «Employeurs» du CESE, en accueillant M. Dündar. *«Un journaliste allemand, M. Deniz Yücel, se trouve également en prison et nous pressons instamment les autorités turques de le libérer. Pour ce qui est de ses futures relations avec la Turquie, l’UE doit définir des critères dépourvus d’ambiguïté en matière de droits humains, de liberté d’expression, de liberté d’association et d’état de droit.»*

**M. Luca Jahier**, président du groupe «Activités diverses» du CESE, a déclaré: *«La Turquie, c’est son peuple, les forces vives de sa société. C’est avec cette Turquie que nous continuerons de travailler. Nous espérons que revienne une Turquie démocratique, ouverte sur l’avenir et respectueuse des libertés, de l’état de droit et de la séparation des pouvoirs; il appartient à la société civile, au monde universitaire et aux médias de maintenir ces canaux de communication et de soutien.»*

**M. Gonçalo Lobo Xavier**, vice-président du CESE, a déclaré: «*Nous demandons instamment à la Turquie d’œuvrer avec les organisations internationales de journalistes et l’Unesco, l’OSCE et le Conseil de l’Europe, à travailler avec les journalistes et à veiller, dans son propre intérêt, à placer la liberté de la presse au cœur de sa politique.»*

*«En dépit de la situation difficile qui prévaut en Turquie, je voudrais souligner que le CESE devra continuer d’entretenir des contacts réguliers avec les organisations de la société civile turque afin de leur prouver notre soutien et de porter leurs préoccupations auprès des institutions de l’UE»*, a déclaré **Mme Dilyana Slavova**, présidente de la section «Relations extérieures» du CESE.

Au cours du débat, M. Dündar a recommandé aux dirigeants politiques de l’Union de défendre la démocratie et l’état de droit et de faire en sorte que ces derniers constituent un préalable à l’investissement en Turquie. Il leur conseille de se rendre, au cours de leurs visites officielles en Turquie, auprès des hommes politiques et des juristes qui y sont emprisonnés, stigmatisés et menacés d’oubli. *«Il est nécessaire que les relations avec la société civile turque s’inscrivent dans une approche ascendante, par l’intermédiaire des collectivités locales et de la société civile, puisque les gouvernements européens ont les mains liées par leurs relations avec la Turquie.»*

**Les relations du CESE avec la société civile turque**

Depuis 1995, le CESE accueille le comité consultatif mixte (CCM) UE-Turquie, qui a œuvré activement à nouer des contacts avec la société civile et à faire progresser en Turquie les droits des syndicats et des femmes. Le CCM a tenu sa 35e réunion les 5 et 6 décembre 2016 à Ankara, et prévoit d’organiser la suivante les 18 et 19 juillet 2017, à Bruxelles.

**Avis du CESE**

Le CESE a récemment élaboré des avis sur la «[Situation des organisations de la société civile en Turquie](http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.rex-opinions&itemCode=31366)» et le «[Renforcement des relations commerciales bilatérales entre l’UE et la Turquie](http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.rex-opinions&itemCode=39670)» et prévoit d’adopter un avis d’initiative sur «[Le rôle de la Turquie dans la crise des réfugiés](http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.rex-opinions&itemCode=40917)».

**Pour de plus amples informations, veuillez contacter:**

Milen Minchev, service de presse du CESE

Courrier électronique: [press@eesc.europa.eu](mailto:press@eesc.europa.eu?subject=Je%20d%C3%A9sire%20obtenir%20des%20informations)

Tél. +32 25468753

*Le Comité économique et social européen assure la représentation des différentes composantes à caractère économique et social de la société civile organisée. Il constitue un organe institutionnel consultatif, établi en 1957 par le traité de Rome. Grâce à sa mission de consultation, ses membres, et donc les organisations qu’ils représentent, peuvent participer au processus décisionnel de l’Union européenne. Il compte 350 membres, venus de l’Europe entière, qui sont nommés par le Conseil.*